

**MINISTÉRIO DA EDUCAÇÃO
UNIVERSIDADE FEDERAL DE RIO GRANDE-FURG
INSTITUTO DE LETRAS E ARTES**

EDITAL N.01/2017

POSTE DE PROFESSEUR VISITANT ÉTRANGER

L'institut des Arts et Lettres ouvre publiquement un processus de sélection simplifié pour l'engagement d'un professeur visitant dans le domaine de la littérature, selon les termes de la loi n°8.745/93 amendée par la loi n° 12.772/12.

1- OBJECTIFS

- a) Embaucher un professeur visitant étranger (PVE) possédant une production scientifique et académique reconnue afin de soutenir les activités d'enseignement, de recherche et les activités hors-cursus.
- b) Contribuer au développement, au renforcement ou à la création de programmes de deuxième et troisième cycles, conformément au Projet Pédagogique Institutionnel (PPI) et au Plan de Développement Institutionnel (PDI).

2- LE POSTE

Nombre de postes: 1

Domaine de connaissance : Histoire de la littérature

Programme de deuxième et troisième cycles: Lettres

Lignes de recherche: le profil du candidat devra s'encadrer dans l'une des lignes de recherches ci-dessous:

- a) Écriture féminine
- b) Littérature, Histoire et Mémoire Littéraire
- c) Littérature Sud-Rio-Grandine

3- INSCRIPTION

3.1. Pour s'inscrire, les documents suivant seront exigés:

- a) demande complétée et signée adressée à l'Institut des Arts et Lettres;
- b) copie du diplôme de doctorat;
- c) copie du passeport (page avec photo et numéro)
- d) curriculum vitae;
- e) plan de travail, soit une proposition des activités qui seront développées, incluant les activités de recherches et d'orientations ainsi que les cours qui seront enseignées aux premier, deuxième et troisième cycles.

3.2. Pour effectuer son inscription, le candidat devra soumettre la documentation exigée uniquement sur le site www.professorvisitante.furg.br .

5. CONDITIONS GÉNÉRALES

5.1. Dans le cas où aucun candidat ne s'inscrivait durant la période spécifiée, les délais d'inscription et le processus de sélection seront automatiquement reportés pour une même période.

5.2. Pour l'embauche d'un professeur visitant étranger, les titres et compétences professionnels suivants sont exigés:

- a) Titre de Docteur depuis au moins 2 ans;
- b) Être disponible pour un travail à temps complet. Être libéré de son Institution d'origine dans le cas où le candidat possède un lien institutionnel ;
- c) Être professeur ou chercheur de compétence reconnue dans son domaine avec une expérience pertinente dans la formation de professionnels aux premier, deuxième et troisième cycles.
- d) Posséder une production académique pertinente et reconnue dans le domaine de connaissance du programme, de préférence au cours des cinq (05) dernières années.

9. LE CONTRAT

9.1. Les démarches nécessaires pour obtenir un visa d'entrée au Brésil dans la catégorie correspondante aux activités qui seront développées, avec une validité équivalente à la période de séjour au pays, prévoyant la possibilité de prolongation du contrat, selon la législation en vigueur, sont de la responsabilité du professeur visitant étranger.

9.2. En cas d'approbation, en respectant la période de recours, le candidat sera embauché.

(Ceci est un résumé de l'offre d'emploi pour professeur visitant étranger à l'institut des Arts et Lettres de Furg. Pour accéder à la version complète de l'offre en anglais et en portugais consulter la page suivante : <http://www.ppgletras.furg.br/>)